

Session mai 2023

Présentation des nouveautés CF 2022

Questions & Réponses

Gestion des questions

- L'ensemble des documents (dont le support de présentation) en lien avec ce Webinaire seront disponibles sur le site de l'ATIH :

<https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2022>



- L'ATIH met à disposition une option de notification afin que l'utilisateur soit informé en temps réel des ajouts documentaires.
 - Tutoriel : Réaliser le Compte Financier sur ANCRE
- Pour des **questions spécifiques à votre établissement**, vous pouvez nous contacter après la webconférence aux adresses :
 - atih-finance-etab@atih.sante.fr (pour les établissements) ;
 - atih-finance-ars@atih.sante.fr (pour les ARS)

Questions relatives aux comptes **PLAGE**

- Pour les questions relatives aux comptes PLAGE et accéder à ANCRE :
 - Des tutoriels sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'ATIH : <https://www.youtube.com/channel/UCR45I--O4hUGguttYMrU46g/featured>
 - Demander à votre APE le rôle de gestionnaire de fichier sur le domaine ANCRE
 - Les messages de lancement sont adressés aux adresses email extraites de PLAGE : merci de mettre à jour vos emails, ou indiquer un mail générique

Ordre du jour

- **Les nouveautés CF-2022**
 - Evolutions du cadre réglementaire
 - Evolutions de la plateforme ANCRE
 - Evolutions du cadre de données brutes
 - Evolutions des contrôles fondamentaux et prioritaires
 - Evolutions de la documentation

- **Questions fréquentes**

- **Informations et support**

- **Temps d'échange : Questions & Réponses**

Nouveautés CF - 2022

Evolutions du cadre réglementaire

Evolutions du cadre réglementaire

○ Evolutions réglementaires :

- En lien avec l'arrêté ministériel de décembre 2021 : des modifications liées aux ajouts/suppression de comptes de la M21 :
 - **Tableau BI5** : ajout du compte 13186 subvention d'investissement structurant article 50
- **Tableaux BI6** : les restes à recouvrer des redevables non résidents et non assurés à un régime d'assurance maladie en France ou dans un état membre de l'UE doivent être répartis par pays au niveau des comptes de bilan (41181 et 41681) et au niveau des comptes de produits (733). Cette répartition reste facultative cette année.
- **Tableaux BI10** : enrichissement de l'état comptable retraçant les entités auxquelles les établissements participent et les engagements qui en résultent.

Une instruction du Ministère est disponible sur le site de l'ATIH permettant notamment de déterminer les entités concernés.

-> **seuils de significativité** détaillés dans l'instruction.

Evolutions du cadre réglementaire

○ Evolutions réglementaires Tableaux des effectifs(AI3)

Personnel médical

Nouveaux comptes nouveaux praticiens en CDI 64223 et CDD 64237

Détail de l'intérim médical :
comptes 62113 & 62182

Ajout du PM affecté à l'établissement

	Comptes
Praticiens hospitaliers	64211
Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	64212
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	64222 & 64223
TOTAL 1 - PERMANENTS	TOTAL 1 - PERMANENTS
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	64231 & 64237 (contrat > 3 mois)
Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)
Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)
Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3/4&7 (contrat < 3 mois)
Attachés et attachés associés en CDD	64235
Praticiens associés	64236
Sous-total (1)	sous-total c/6423
Internes + FFI	64241&64242
Etudiants	64243&64244
Docteurs juniors	64245&64246
Sous-total (2)	sous-total c/6424
Intérim médical	62113 & 62182
TOTAL 2 - NON PERMANENTS	sous-total non permanents
Personnel médical affecté à l'établissement	62152
TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)	sous-total personnel extérieur
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	TOTAL PM

Evolutions du cadre réglementaire

○ Evolutions réglementaires Tableaux des effectifs(AI3)

Personnel non médical

Personnel non médical -
Contrats à durée
déterminée et autres

Détail de l'intérim : comptes
62111 & 62114 & 62181

Ajout du PM affecté à
l'établissement 62151 & 6216

Personnels administratifs	
Personnels des services de soins	
dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer) (RIA)	
dont Aide-Soignant (RIA)	
Personnels éducatifs et sociaux	
Personnels médico-techniques	
Personnels techniques et ouvriers	
Sous-total CDD	6415
dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)	
Intérim non médical	62111 & 62114 & 62181
TOTAL 3 - CDD et INTERIM	
Contrats soumis à disposition particulière	6416
Apprentis	6417
TOTAL 4	Sous-total Emplois aidés
TOTAL - NON PERMANENTS (3)+(4)	(3)+(4)
Personnel affecté à l'établissement	62151 & 6216
TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)	Total personnel extérieur
TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)	Total PNM
TOTAL PERSONNEL MEDICAL et NON MEDICAL	Total PM et PNM

Evolutions du cadre réglementaire

○ Evolutions apportées ATIH :

- Onglet **BI_RECAP** : prise en compte du résultat de l'année N dans les capitaux permanents
- Onglet **CR** : ajout des lignes de sous-totaux suivants :
 - Produits d'exploitation (**hors 7722**)
 - Résultat d'exploitation (**hors 7722**)
 - Produits exceptionnels (**yc 7722**)
 - Résultat exceptionnel (**yc 7722**)

Pour mémoire dans l'onglet CR, le compte 7722 « Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie » est intégré dans les produits d'exploitation

- Ajout de colonnes total crédit / total débit + calcul du résultat dans les tableaux réglementaires « Etats E » (balances par budget) pour permettre une vérification instantanée.

Evolutions de la plateforme

CF 2022 - CH DE TEST 1 (000000001)

Dernière connexion le 25/05/2023 à 12:29

Accueil



Utilisateur :
Compte de COMPTE DE TEST
Identifiant Plage : 77260
Finess : 000000001



Etat établissement :
Données en cours de saisie par
l'établissement depuis le 12/05/2023
à 15:00:08.



Etat contrôleur :
Données non validées par l'ARS.



Support:
Appui méthodologique : Agora ou atih-
finance-etab@atih.sante.fr
Assistance technique :
support@atih.sante.fr

📄 En savoir plus

📄 Information

Calendrier de campagne : 15 mai au 30 juin 2023

Toute la documentation : <https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2022>

Nouveautés 2022 :

- Onglet participation : la fiche d'instruction relative à la confection de l'état BI10 est disponible sur la page documentation.
- Onglets créances 3 et 4 : la saisie du détail par pays est facultative cette année.

Posez vos questions sur le forum AGORA ou à l'équipe « ATIH – Campagnes financières » à l'adresse atih-finance-etab@atih.sante.fr

Rappel : l'import de la balance N-1 est facultatif

📄 Votre campagne CF 2022

Paramétrer, Importer, Saisir, Déposer

- 1 Paramétrage de la campagne
- 2 Import de la balance enrichie N
- 3 Import de la balance enrichie N-1 (facultatif)
- 4 Saisie des données
- 5 Dépôt des états à rédaction libre

Dévalider la saisie

Consulter

Consulter les tableaux de contrôle

Consulter les tableaux réglementaires et complémentaires

📄 Documentation



Documentation sur le site ATIH

Evolutions de la plateforme Ancre

○ Paramétrage : saisie obligatoire d'au moins un contact

CF 2022 - CH DE TEST 1 (000000001)

Dernière connexion le 16/05/2023 à 11:24

Accueil / Comptes financiers 2022 - Paramétrage de la campagne

Veillez renseigner au moins un contact dans le formulaire des contacts (nom, téléphone, email).

Paramétrage des comptes de résultats

Contacts

Informations complémentaires

Coordonnées des personnes en charge du dossier

	Prénom	Nom	Fonction	Téléphone	Email
①	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
②	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
③	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Enregistrer

Evolutions de la plateforme Ancre

○ Simplification des boutons dans l'écran de saisie des données

CF 2022 - CH DE TEST 1 (000000001)

Dernière connexion le 12/05/2023 à 10:56

Accueil / Comptes financiers 2022 - Cadre des données brutes

Enregistrer

Annuler

Valider ODT

Valider mon CF

Télécharger le cadre des données brutes

Importer le fichier csv

Télécharger les TDC

Télécharger le CF

Générer un fichier PDF

Rechercher

Cellules : Modifiées : 0 Valides : 0 Invalides : 0

BILAN_CLASSE_1 BILAN_CLASSE_2 BILAN_CLASSE_3 BILAN_CLASSE_4 BILAN_CLASSE_5 CRP_H FOCUS_RT1_H CRA_B CRA_E CRA_P1 CRA_C CRA_A CRA_G A

	A	B	C	D	E
	Numéro de comptes N	Intitulé des comptes (à titre indicatif)	Postes du bilan (à titre indicatif)	BALANCE D'ENTREE	

Evolutions du Cadre de Données Brutes (CDB)

Privilégier la saisie dans le CDB Excel

- **Une saisie facilitée dans EXCEL**
- **Onglet ETPR** : les montants de rémunérations sont récupérés directement de la balance aider à la saisie des ETPR.
 - Quand cela est possible : par exemple pour tous les PM sauf ceux à répartir +/- 3 mois
 - Montants de l'intérim et du personnel affecté
- **Onglets CRP_H et CRA_x** : calcul des totaux et résultats en bas de tableaux pour permettre une vérification immédiate de sa saisie.

Evolutions du cadre de données brutes

- Simplification de la saisie dans l'onglet **AFFECT_RES** dans le fichier **EXCEL**
 - Reprise automatique des soldes de comptes de RAN à partir des données de la balance 2022 importée (présents dans l'onglet BILAN_CLASSE_1), modifiables si besoin.
 - Cela implique une saisie sur le compte de **niveau le plus fin de la M21**, les comptes 110 et 119 sont maintenant verrouillés pour alimenter correctement les états D. Par exemple :
 - 1100 et 1190 pour le budget H
 - 11041 et 11941 pour les EHPAD section hébergement
 - 11042 et 11942 pour les EHPAD section dépendance
 - 11043 et 11943 pour les EHPAD section soin



Evolutions du cadre de données brutes

○ Particularité des ESAT :

- Pour les ESAT (activité sociale 'L' et production 'M') : le montant du RAN est à saisir dans les comptes 1108 et 1198 avec les RAN des budgets P.
- Il faudra saisir les montants qui concernent uniquement les ESAT – production et les ESAT activités sociales dans les cellules correspondantes.

Ces montants viendront se déduire de la ligne correspondant aux budgets P « Autres activités art. L312-1 » automatiquement.

○ Tutoriel :



Nouveau!

Evolutions des comptes

○ Modification du CDB en lien avec les évolutions de la M21 :

Fichier Evolutions comptes CF 2022 – impact CDB

○ CRP et CRA : ajouts de comptes

Compte	Libellé
6287	Remboursement de frais
641174, 641374, 641574, 641164, 641174, 64284	Indemnité inflation
641175, 641375, 641575, 642113, 642123, 642223, 642233, 642313, 642323, 642333, 642353, 642363, 642373, 642213	Prime d'engagement collectif
64168, 64178, 64288	Autres
64223, 642231, 642232, 642233	Nouveaux praticiens contractuels en CDI
64237, 642371, 642372, 642373	Nouveaux praticiens contractuels en CDD
731173	Dotation populationnelle - PSY
731174	Dotation liée aux activités spécifiques – PSY
731175	Dotation à l'activité - PSY
731176	Autres dotations finançant l'activité – PSY
731224	Complément de participation forfaitaire (CPF)



Les comptes ouverts sur les budgets B, E, J sont également ouverts pour l'import sur x_HEB, x_DEP, x_SOI

Evolutions des comptes



○ Nouveaux comptes de bilan (évolutions M21)

Compte	Libellé
13186	Subventions d'investissement structurant article 50 (modifié par la LFSS 2022)
13986	Subventions d'investissement structurant article 50 (modifié par la LFSS 2022)
4651	Dettes sur acquisitions de VMP
4652	Créances sur cessions de VMP
588	Autres virements internes

○ Fermeture de comptes (évolutions M21)

Compte	Libellé
583	Encaissements manuels
64234	Autres praticiens à recrutement contractuel
642341	Rémunération principale
642342	Indemnités hors gardes et astreintes

Evolutions des comptes

○ Suppressions de comptes chapeaux afin de remplir l'EPRD 2024 en auto

Compte	Libellé
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions – charges financières
6874	Dotations au provisions réglementées
7817	Reprise sur dépréciation des actifs circulants
781	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)
7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)
7874	Reprises sur autres provisions réglementées

○ Fermeture de comptes afin d'aider à la saisie de l'affectation du résultat

Compte	Libellé
110	Report à nouveau excédentaire
119	Report à nouveau déficitaire

Evolution du CDB

- Simplification de la saisie des dépréciations sur VMP
 - Suppression des colonnes à saisir dans l'onglet BILAN_CLASSE_5
 - Saisie directement dans l'onglet VAL_MOB_PL

		Tests sur dépréciations	Ajustement des dépréciations			
Comptes	Intitulé du compte	Valeur actuelle des YMP à la clôture de l'exercice (**)	Niveau des dépréciations au 01/01/n	Reprises des dépréciations existantes	Dépréciations nécessaires au 31/12/N	Niveau final des dépréciations au 31/12/n
506	TOTAL Obligations					0,00

- Evolutions et nouveaux onglets dans le CDB :
 - **Participation** : refonte de l'onglet afin d'alimenter l'état BI10
 - Nouveaux onglets **Créances** 3 et 4 pour remplir les nouveaux états BI6
 - Suppression des colonnes de droite concernant les subventions dans BILAN_CLASSE_1 => remplissage automatique du BI5.



Import de la balance

Import de la balance

- Pour vous aider à réaliser votre fichier d'import balance :
 - Un guide
 - La liste des comptes autorisés
- *Rappel : l'import de la balance N-1 est facultatif si vous avez réalisé le CF 2021.*
 - Si besoin d'un import, seuls les comptes de classe 6 et 7 sont utiles dans le cadre de données brutes.
 - Les comptes de bilan sont acceptés mais non repris.
 - ➔ *NB * Les comptes de bilan N-1 sont repris des colonnes d'entrée de la balance 2022.*



Rappel sur le fichier import balance

- 1^{ère} étape : consolider les balances dans un seul fichier
- Vérifier qu'il n'y a pas de signe négatif dans la balance ou de compte en anomalie.
- Réaffecter les comptes qui sont trop fins ou affiner les comptes à renseigner : (fichier liste de comptes autorisés)
- Pas de doublon autorisé pour un couple « compte + budget ».
 - Les comptes en erreur sont signalés par une notification en rouge à l'import du fichier.
- Fusionner les comptes des budgets E1, E2.. en un seul budget E
 - idem pour B, J et L, M, N
- Pour la saisie des budgets B, E, J, plusieurs possibilités :
 - Importer au global (paramétrage : saisie globale)
 - Importer au global puis saisir le détail sur les sections tarifaires dans le cadre de données brutes excel (paramétrage : sections tarifaires)
 - Importer directement le détail E_HEB, E_SOI, E_DEP : le global se calculera automatiquement dans les tableaux réglementaires.

Rappel sur le fichier import balance

○ Nouveauté 2022 :

○ Sections tarifaires :

- dans le CDB Excel : les colonnes « solde débit et solde crédit » se calculent automatiquement pour les sections Heb, Dep et Soins des budgets B, E et J. Ces montants sont **modifiables**.
- Si l'import est fait au global, il convient de ventiler les montants sur les colonnes CUMUL DEBIT et CUMUL CREDIT des sections tarifaires.
- Un contrôle de vérification de la répartition correcte des montants sur les sections tarifaires est disponible dans la colonne à droite du tableau :
« OK » si le montant global = somme des montants des colonnes Heb + Dep + Soins (en complément du contrôle fondamental 4)



FOND_4 : Vérification de la ventilation des montants totaux sur les sections tarifaires B/E/J

Evolution des contrôles

Evolution des contrôles

Il existe 2 types de contrôles :



- Les contrôles « **Fondamentaux** » sont « bloquants »

Ces contrôles vérifient les principes comptables

La non vérification de l'un de ces **12 contrôles** rend impossible la validation de la campagne (hors Fonda_10).

Statut **Contrôle vérifié** / **Contrôle non vérifié**.



- Les contrôles « **Prioritaires** » sont « non bloquants »

Ils vérifient la cohérence de la saisie dans le cadre des données brutes (*point de vigilance/alerte*).

Il existe 10 contrôles prioritaires

Statut **Contrôle vérifié** / **Contrôle non vérifié** / **Absence de valeurs**.

Evolution des contrôles « fondamentaux »

Les contrôles fondamentaux sont-ils vérifiés (Sauf FOND_10) ?

----- CONTROLES : DONNEES DE LA BALANCE -----

FOND_1 : Vérification de l'équilibre de la balance : résultat de l'exercice

FOND_1.1 : Equilibre des comptes de bilan dans la balance

FOND_1.2 : Saisie des comptes de liaison

FOND_2 : Anomalie de solde de compte : vérification du signe

FOND_2.1 : Les soldes débit/crédit des balances (balance d'entrée et de sortie) sont-ils tous positifs ?

FOND_2.2 : Vérification du signe positif des comptes de charges et produits du CRP_H et des CRA

FOND_3 : Anomalie de saisie des comptes

FOND_3.1 : Vérification des équations pour les comptes de bilan. Vérification du caractère unique du solde des comptes (soit débiteur, soit créditeur)

FOND_3.2 : Liste des comptes d'exploitation ayant un solde débiteur ou créditeur non attendu

FOND_4 : Vérification de la ventilation totale des montants du budget global sur les sections tarifaires B/E/J

----- CONTROLES : COHERENCE DE LA SAISIE -----

FOND_5 : Saisie de la variation des stocks du budget H dans l'onglet STOCKS

FOND_6 : Cohérence du résultat par budget

FOND_7 : Cohérence de la saisie de l'affectation du résultat

FOND_8 : Cohérence du compte de résultat et du Bilan

FOND_9 : Cohérence du montant de la dette

FOND_10 : Vérification de l'équation $FRNG = BFR + TRESORERIE$ et de la cohérence entre onglets

FOND_11 : Cohérence de la CAF

----- CONTROLES : MASSE SALARIALE -----

FOND_12 : Masse salariale et ETPR

FOND_12.1 : Cohérence des montants de la masse salariale

FOND_12.2 : Cohérence masse salariale et ETPR

Evolution des contrôles « fondamentaux »

FOND_8 : Cohérence du compte de résultat et du Bilan

Cohérence CF : Onglet BI (cellule C76) - Onglet CR (cellule C89)

Contrôle non vérifié

Objectif : vérifier que le résultat est cohérent entre l'onglet BI et l'onglet CR

L'écart doit être inférieur à 1 000 euros pour vérifier le contrôle

Contrôle bloquant sur l'année N et N-1

Pour N-1 : le résultat de l'onglet CR est calculé à partir des données de la colonne REALISATION N-1 des onglets CRP et CRA (reprise du CF N-1), ces données restent modifiables si besoin dans le cadre de données brutes.

Le résultat de l'onglet BI est calculé par différence entre les comptes d'actif et passif des colonnes de la balance d'entrée N (onglets BILAN_CLASSE_x) du cadre de données brutes

	Résultats CF 2022		RAPPEL Résultats CF 2021
	Montant 2022	Montant 2021	Montant 2021
Résultat de l'onglet (CR)	1 000	850	800
Résultat de l'onglet (BI)	1 000	920	800
Ecart	0	-70	0

NB: S'il subsiste un écart dans la colonne Montant 2021 (CF 2022) entre les résultats du CR et du BI, le détail des résultats par budget, est disponible dans le contrôle PRIO_9

Montant issu de la colonne réalisation
 N-1 (onglets CRP_H et CRA)

Montant calculé en faisant la différence
 des colonnes de bilan de la balance
 d'entrée débit et crédit 2022 importée

Montants repris du CF 2021
 dans la colonne Année N

Aide à la résolution du contrôle FOND 8

- Un nouveau tutoriel a été mis en ligne afin de vous aider à corriger le contrôle fondamental 8 : cohérence des résultats dans les onglets bilan et le compte de résultat dans les tableaux réglementaire du CF
- Il est disponible sur la page documentation :



The image shows a thumbnail for a 4-minute audio tutorial. It features the ATIH logo in the top left corner and a watch icon with '4 min.' and 'Ce module est sonorisé' in the top right corner. The main text reads: 'Compte Financier : Résoudre le contrôle fondamental 8 Cohérence du résultat Dans le bilan Et le compte de résultat'. A large blue play button icon is positioned to the left of the text 'de résultat'. On the right side, there is an illustration of a man in a white shirt and dark trousers, gesturing with his hands as if presenting.

Evolution des contrôles « fondamentaux »

○ Contrôles sur l'onglet ETPR_H : ajout du détail des PM et PNM :

FOND_12 : Masse salariale et ETPR

FOND_12.1: Cohérence des montants de la masse salariale, de l'intérim et du personnel extérieur

Sources CDB: Onglet CRP_H, Onglet ETPR_H

Contrôle non vérifié

Objectif : vérifier la cohérence des rémunérations entre les deux sources du CDB

- PM = tous les comptes débutant par 642 (sauf ceux débutant par 6429, 6425, 6426, 6428, 6427, 64213, 64216, 64217, 64218) et les comptes 62113 & 62182 (intérim) et 62152

dont PM permanents = tous les comptes débutant par 6421 et 6422 sauf ceux débutant par 64213, 64216, 64217, 64218

dont PM non permanents (hors intérim et personnel affecté) = tous les comptes débutant par 6423 et 6424

dont Intérim médical et personnel médical affecté = comptes 62113, 62182 et 62152

- PNM = tous les comptes débutant par 641 (sauf ceux débutant par 6419 et 64113) et les comptes 62111, 62114, 62181, 62151 et 6216

dont PNM - titulaire stagiaire = tous les comptes débutant par 6411

dont PNM - CDI = tous les comptes débutant par 6413

dont PNM - CDD et autres = tous les comptes débutant par 6415, 6416 et 6417 et les comptes 62111, 62114, 62181, 62151 et 6216

Budget principal (H)	2022			2021		
Type de personnel	Montant (source CRP_H)	Montant (source ETPR_H)	Écart	Montant (source CRP_H)	Montant (source ETPR_H)	Écart
Personnel médical	7 000	6 900	100,0	11 000	11 000	0,0
dont PM permanent	6 000	6 000	0,0	6 000	6 000	0,0
dont PM non permanent (hors intérim médical et personnel médical affecté)	0	0	0,0	0	0	0,0
dont Intérim médical et personnel médical affecté	1 000	900	100,0	5 000	5 000	0,0
Personnel non médical	1 650	650	1 000,0	1 000	500	500,0
dont titulaire et stagiaire	0	0	0,0	0	0	0,0
dont CDI	1 000	0	1 000,0	500	500	0,0
dont CDD et autres	650	650	0,0	500	0	500,0
Total	0	0	0,0	0	0	0,0

Evolution des contrôles « prioritaires »

Les contrôles prioritaires (sauf PRIO 6.1) sont-ils vérifiés ?

----- Détails des contrôles - BILAN -----

PRIO_1 : Cohérence de la saisie des provisions et des dépréciations avec les montants de la balance

PRIO_2 : Vérifications des données concernant la dette

PRIO_2.1 : Cohérence de la saisie du montant de la dette par comptes avec les données de la balance

PRIO_2.2 : Nature et cohérence des éléments saisis dans les onglets INFO_ETAT_DETTE, OPERAT_COUV et EMPRUNTS_REFI

PRIO_2.2a: Unicité des numéros de contrats

PRIO_2.2b: Cohérence des dates dans l'onglet INFO_ETAT_DETTE

PRIO_2.2c: Les variables 'Capital restant dû' sont-elles positives ?

PRIO_2.2d: Cohérence entre les onglets pour les emprunts couverts

PRIO_2.2e: Les contrats refinancés/renégociés sont ils bien remplies?

PRIO_2.2f: Liste des numéros de contrats sans taux d'intérêt renseigné

PRIO_2.3 : Nature et cohérence des éléments saisis dans l'onglet ETATS_CREDITS

PRIO_3 : Vérifications sur les lignes de trésorerie et les valeurs mobilières de placement

PRIO_3.1 : Cohérence de la saisie pour les lignes de Trésorerie et les montants de la balance

PRIO_3.2 : Cohérence de la saisie des Valeurs Mobilières de Placement avec les montants de la balance

PRIO_4 : Cohérence de saisie des onglet Créances avec les montants de la balance

PRIO_5 : Vérifications sur la cohérence des flux du tableau de financement

PRIO_6 : Cohérence du détail des investissements

PRIO_6.1 : Présence d'opérations courantes et/ou majeures

PRIO_6.2 : Cohérence du montant d'investissement saisi dans les onglets INVESTISSEMENT et SPECIF_TABFIN

----- Détails des contrôles - EXPLOITATION (budget H) -----

PRIO_7 : Vérification de la cohérence de la saisie des charges sur exercices antérieurs par budgets

----- Détails des contrôles - SAISIE -----

PRIO_8 : Vérification de la cohérence des données ETPR

PRIO_9 : Contrôle de la cohérence des résultats N-1 par budget entre les données du CF N et du CF N-1

PRIO_10 : Contrôle de la répartition exhaustive des créances par pays

Evolution des contrôles « prioritaires »

- Vérification de la saisie du taux d'intérêt et du taux actuariel dans les onglets de la dette pour chaque contrat

PRIO_2.2f : Liste des numéros de contrats sans taux d'intérêt renseigné

Sources CDB : Onglet INFO_ETAT_DETTE

Cohérence CF : Onglets BI9_info_etat_dette_1_2, BI9_info_etat_dette_3

Contrôle vérifié

Objectif : vérifier le bon remplissage du taux d'emprunt en face chaque contrat de prêt.

Comptes	Numéro du contrat	Taux d'intérêt	Taux actuariel

Evolution des contrôles « prioritaires »

PRIO_9 : Contrôle de la cohérence des résultats N-1 par budget entre les données du CF N et du CF N-1

Sources CDB : onglets CRP_H et CRA_x colonne Réalisation N-1 + Résultats CF N-1

Contrôle non inclus pour la vérification de l'atteinte de l'ensemble des contrôles prioritaires.

Contrôle non vérifié

Objectif : ce contrôle permet à l'établissement de retrouver le budget sur lequel il y aurait un écart entre les données N-1 du CF N et les données N du CF N-1.

L'écart peut être justifié s'il s'agit d'une écriture complémentaire : dans ce cas, l'établissement doit en informer son contrôleur ARS.

Budgets	Résultats 2021 du CF 2022 (A).	Résultats 2021 du CF 2021 (B).	Ecart (A-B)
H	200 000 000,00	199 990 000,00	10 000,00
B	-300 000,00	-300 000,00	0,00
E	-400 000,00	-400 000,00	0,00
N	20 000,00	20 000,00	0,00
P1	70 000,00	70 000,00	0,00
P2	180 000,00	180 000,00	0,00
C	-10 000,00	-10 000,00	0,00
G	0,00	0,00	0,00
Global	199 560 000,00	199 550 000,00	10 000,00

Résultats calculés à partir des montants des colonnes Réalisation N-1 des CRP/CRA du **CF_2022**

Résultats issus des colonnes N CRP H et CRA du **CF_2021**

Dépôt des états à rédaction libre

- Le dépôt des états vous donne la possibilité de déposer :
 - Jusqu'à **5 fichiers** (10 méga max) + d'autres formats
 - Sous différents formats : Word, pdf, Excel

1 Téléchargement du fichier initial ^

[Télécharger le fichier initial](#)

2 Dépôt du fichier complété ^

Document complémentaire aux données chiffrées

Aucun fichier n'a été sélectionné

[Déposer votre fichier](#)

(maximum 5 fichiers / 10 Mo, formats Pdf, Word, Excel)

Nouveau!

3 Fichiers de restitution

Afficher éléments

Rechercher :

#	Nom	Télécharger	Supprimer
1	000000002_CF_2021_000000002_2021_cf_tabregl.xlsx	Télécharger	Supprimer
2	000000002_CF_2021_A_savoir_CF_bis_67.docx	Télécharger	Supprimer

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Précédent Suivant

Evolution des contrôles « prioritaires »

PRIO 10 : Contrôle de la répartition exhaustive des créances par pays

Sources CDB : onglets CREANCES_3 et CREANCES_4

Contrôle non inclus pour la vérification de l'atteinte de l'ensemble des contrôles prioritaires.

Contrôle non vérifié

Objectif : ce contrôle permet à l'établissement de vérifier que les montants de créances en compte 41181 et 41681 sont bien répartis en totalité par pays.

Les écarts doivent être nuls.

Cette répartition par pays est facultative pour le CF 2022 : un écart ne bloquera pas la validation du CF.

Comptes	Solde balance au 31/12/N-1 (A)	Montants issus du solde au 31/12/N-1 recouvrés en année N (B)	Montants issus du solde au 31/12/N-1 passés en ANV en année N (C)	Solde balance au 31/12/N (D)
Total comptes 41181 & 41681	1 200 000,0	400 000,0	200 000,0	1 250 000,0
Somme des montants répartis par pays	1 100 000,0	400 000,0	180 000,0	1 250 000,0
Ecart	100 000,0	0,0	20 000,0	0,0

Comptes	Compte 7331 Produits des prestations au titre des conventions internationales	Compte 7332 Produits des prestations au titre de l'aide médicale de l'État (AME)	Compte 7333 Produits des prestations au titre des soins urgents prévus à l'article L.254-1 du code de l'action sociale et des familles	Compte 7334 Produits des prestations de soins facturées au titre de l'article L.174-20 du code de la sécurité sociale	Compte 7338 Autres
Total comptes 733	650 000,0	1 250 000,0	445 000,0	220 000,0	50 000,0
Somme des montants répartis par pays	610 000,0	1 250 000,0	445 000,0	20 000,0	50 000,0
Ecart	40 000,0	0,0	0,0	20 000,0	851 857,8

Evolution des contrôles

- **Procédure conseillée si un contrôle est non vérifié :**
 - Identifier la source des données à corriger indiquée dans le TDC en gris,
 - Contrôler les données du cadre de données brutes et compléter si nécessaire (comptes de liaison (45), onglets ETPR, Stocks, Tabfin...),
 - Générer les tableaux de contrôle
 - Générer les tableaux réglementaires et les contrôler
 - Consulter le forum AGORA (vérifier si le sujet est présent)
 - Consulter les fiches techniques disponibles sur le site de l'ATIH
- Si besoin, contacter l'ATIH **après avoir généré la dernière version du CDB, des tableaux de contrôle et des tableaux réglementaires**, et en nous indiquant **votre numéro finess** (par mail **OU** sujet sur AGORA)



Merci de ne pas démultiplier les envois d'une même question par plusieurs biais ; cela embolise le support et ralentit le temps de réponse de l'équipe Finance agora, @atih-finance-etab, support => L'équipe Finance.

Evolutions de la documentation

Evolutions de la documentation

- <https://www.atih.sante.fr/compte-financier-exercice-2022>
- Rappel : toute la documentation disponible en un seul fichier .zip
- Nouvelles fiches techniques :
 - Aide au remplissage de l'onglet SPECIF_TABFIN
 - Aide au remplissage de l'onglet STOCKS
 - Aide à la saisie des comptes de liaison (45)



Documentation : les tutoriels

 20 min.
Ce module est sonorisé

Réaliser le Compte Financier Sur ANCRE



 5 min.
Ce module est sonorisé

Compte Financier :

Aide au remplissage de
l'affectation des résultats
(CDB : onglet
AFFECT_RES)



 4 min.
Ce module est sonorisé

Compte Financier :

Résoudre le contrôle fondamental 8
Cohérence du résultat
Dans le bilan
Et le compte de résultat



Questions réponses fréquentes



Les questions fréquentes

- Saisir dans le cadre réglementaire n'est pas possible (uniquement via le CDB)
- L'import d'une nouvelle balance écrase uniquement les données liées à l'import de la balance (pas les saisies annexes sur des cellules jaunes)
 - ➔ Conseil : Effectuer les corrections dans le fichier .csv de la balance importée (et non pas en ligne)
- Dans le CDB : le bouton bleu « [Générer le fichier d'import pour la plateforme de saisie en ligne](#) » génère **l'intégralité** du fichier à importer sur Ancre.
De préférence, ne pas ouvrir le fichier Output généré avant de l'importer.
- Il existe un format de fichier d'import balance pour les EPS, et un format pour les ESPIC (deux colonnes en moins dans le format ESPIC).
- La balance importée doit être la balance **avant** affectation du résultat.



Quelques réponses...

- Mon contrôle fondamental 1 est **KO**. L'écart correspond au montant du résultat d'un budget annexe.
 - S'assurer que les comptes 45X ont bien été renseignés en miroir dans la balance, ils sont présents dans l'onglet du CDB Bilan_classe_4
 - Les comptes de liaison des budgets annexes sont en bas de l'onglet
 - Le nouveau contrôle **FOND 1.2** vous aidera à contrôler la saisie

Exemple :

Budget	Numéro comptes	Intitulé des comptes			Solde débit	Solde crédit
H	452	USLD			120	
B	452	Compte de liaison B				120
H	453	E.H.P.A.D				90
E	453	Compte de liaison E			90	



Quelques réponses...

- Mon contrôle fondamental FOND 12 - Cohérence masse salariale et ETPR est **KO**, que dois-je faire ?
 - Générer les tableaux réglementaires (cliquer « Télécharger le CF »)
 - Contrôler l'onglet AI3_H : chaque rémunération doit avoir un nombre d'ETP en face, sur 2022 comme sur 2021, et réciproquement
 - Attention aux lignes intérim et personnel affecté : il faudra éventuellement compléter des ETP sur l'année 2021

	Comptes	ETP moyens rémunérés			Rémunérations (hors charges)		
		Exercice N	Exercice N-1	Ecart	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
PH temps plein ou médecins temps plein (*) et temps partiel	64211	900,00	845,00	55,00	75 000 000,00	68 000 000,00	7 000 000,00
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212		170,00	-170,00	21 000 000,00	20 000 000,00	1 000 000,00



Quelques réponses...

○ Comment saisir la créance article 58 ?

Numéro des comptes CRPH	Intitulé des comptes	Intitulé des titres	Balance d'entrée		Opérations de l'année		Balance de sortie			
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	Total Débit	Total Crédit	Solde Débit	Solde Crédit
41121	Caisse pivot	Créances d'exploitation	Restes à percevoir de l'assurance maladie au titre de l'année + Créances Article 58 (= SI débit 41122 en N+1)	0
41122	Caisse pivot-montants restant à recouvrer au titre des déductions opérées en vertu de l'article R. 162-32-6 du code de la sécurité sociale	Créances d'exploitation	Article 58	0,00	0,00	Article 58	Article 58	Article 58	0,00	0,00

La créance « glissante » est comptabilisée en début d'exercice au débit du compte 41122.

Le compte 41122 est soldé par les premiers règlements de dotation annuelle de financement effectués par la caisse Pivot. Au 31/12 : le 41122 a un solde nul.



Quelques réponses...

- Comment saisir la créance article 58 ?

CF 2021		Balance d'entrée		Opérations de l'année		Balance de sortie			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Masses Débitrices	Masses créditrices	Solde débiteur	Solde créditeur
Compte	Libellé								
41121		5 800,00	-	30 000,00	25 000,00	35 800,00	25 000,00	10 800,00	-
41122		4 500,00	-	-	4 500,00	4 500,00	4 500,00	-	-

CF 2022		Balance d'entrée		Opérations de l'année		Balance de sortie			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Masses Débitrices	Masses créditrices	Solde débiteur	Solde créditeur
Compte	Libellé								
41121		6 300,00	-	25 000,00	22 000,00	31 300,00	22 000,00	9 300,00	-
41122		4 500,00	-		4 500,00	4 500,00	4 500,00	-	-



Date de transmission

La validation du Compte Financier 2022 est attendue pour le **30/06/2023**

Un **questionnaire de satisfaction** vous sera adressé après la validation de vos données, il intègre une page dédiée aux outils et à la documentation du CF.

Il nous permet de faire évoluer nos outils.

➔ N'hésitez pas à nous faire part de vos observations.

Informations et support

Comment contacter le support ?

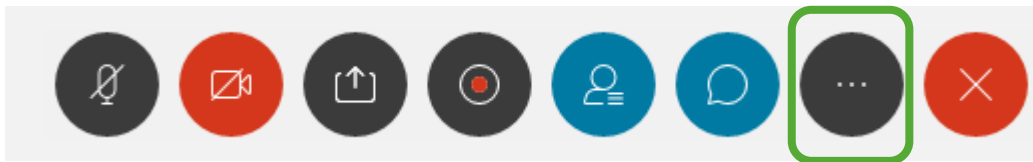
- Pour les questions sur la méthodologie :
 - Question générale :
 - Consulter [AGORA](#)
 - Si la question n'existe pas, créer un nouveau sujet
 - Pour une question spécifique à l'établissement :
 - Vous pouvez adresser votre question avec copie d'écran et fichier si besoin par mail à l'adresse :
 - atih-finance-etab@atih.sante.fr (établissements)
 - atih-finance-ars@atih.sante.fr (ars)
- Pour les questions techniques/informatiques :
 - Par email à l'adresse : ancre-informatique@atih.sante.fr

Merci de ne pas démultiplier les envois d'une même question par plusieurs biais ; cela embolise le support et ralentit le temps de réponse de l'ATIH

Sondage

Temps d'échange Questions / Réponses

Vous pouvez poser des questions ou demander la parole, par écrit via le module **Q&R** qui se trouve en bas de l'écran en cliquant sur l'icône « ... » :



→ Envoi du message à :
« l'organisateur et à l'animateur »

Merci de votre attention

**Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation**

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr